



## **PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL**

***Du mardi 18 septembre 2018 à 19h00***

L'an deux mille dix-huit le 18 septembre, le Conseil Municipal de la Commune de Blaye étant assemblé en session ordinaire, salle du conseil municipal, après convocation légale en date du 12 septembre 2018, sous la présidence de Monsieur Denis BALDES Maire de Blaye.

### **Etaient présents :**

M. BALDES, Maire.  
M. RIMARK, Mme BAUDERE, M. CARREAU, Mme SARRAUTE, M. WINTERSHEIM, Mme MERCHADOU, M. LORIAUD, Adjoint, Mme MARECHAL, M. ELIAS, Mme DUBOURG, M. GEDON, M. GABARD, Mme LUCKHAUS, M. SABOURAUD, Mme BAYLE, Mme HOLGADO, M. INOCENCIO, Mme LANDAIS, M. CAVALEIRO, M. CASTETS, Mme BERTHIOT, Conseillers Municipaux.

### **Etaient excusés et représentés par pouvoir:**

Mme HIMPENS à Mme BERTHIOT, Mme QUERAL à M. CAVALEIRO, M. BODIN à Mme LANDAIS, M. MONMARCHON à M. RIMARK

### **Etaient excusés:**

Mme SARRAUTE jusqu'à la D2018-136, M. VERDIER

Conformément à l'article L - 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Mme BAYLE est élue secrétaire de séance à l'unanimité.

Monsieur le Maire procède à l'appel et constate que le quorum est atteint, lit l'ordre du jour, puis demande si le conseil adopte le compte rendu du 3 juillet 2018.

Le compte rendu du Conseil Municipal est adopté à l'unanimité.

□□□□□□□□□□

### **Informations sur les décisions prises en application de l'article L 2122.22 du Code Général des Collectivités Territoriales**

D/2018/136--Contrat de cession du droit d'exploitation d'un spectacle avec l'association ND Animations-Modification

Arrivée de Mme SARRAUTE.

D/2018/137--Mise à disposition de la salle de jeux de l'école Groperrin au profit de l'Inspection de l'Education Nationale

D/2018/138--Marché public de travaux - Travaux de charpente et d'étanchéité du gymnase Vallaeys

Mme MARECHAL : la 2<sup>ème</sup> tranche de travaux commence quand ?

M le Maire : le 8 octobre normalement.

Mme MARECHAL : cela ne nuit pas aux activités qui s'y déroulent ?

M CARREAU : le gymnase sera probablement fermé aux scolaires. Par contre il sera ouvert aux clubs le soir. En fait tout se passe à l'extérieur.

Les scolaires peuvent réaliser leurs activités à l'extérieur sur les plateaux.

M le Maire : la durée des travaux est de 2 mois. L'entreprise aurait dû intervenir plus tôt. Il y aura donc un décalage qui sera traité par le marché.

D/2018/139--Relative à un contrat pour le bal populaire 2018

D/2018/140--Relative à l'abonnement au service FAST

D/2018/141--Fixation du prix de vente des ouvrages après désherbage de documents à la Bibliothèque Municipale

D/2018/142--Marché public de prestation intellectuelle - Aménagement des abords du club house de rugby - Maîtrise d'œuvre

D/2018/143--Marché public de prestation intellectuelle - Aménagement d'une aire de camping-car : marché de maîtrise d'œuvre

M CAVALEIRO : juste sur ce point. On a déjà voté 3 fois en conseil donc on ne va revenir sur tous les points. Mais il reste un point qui à notre avis est important c'est celui du plan de financement. Est-ce qu'à ce jour vous avez avancé par rapport à l'ancien conseil ?

M le Maire : sur le plan de financement, je travaille à une possibilité de dotation de l'Etat mais à ce jour ce n'est pas abouti.

M CAVALEIRO : la part de la Communauté de Communes ?

M le Maire : je vous l'ai expliqué la fois dernière.

M CAVALEIRO : oui vous l'avez expliqué.

M le Maire : et cela n'a pas changé. La CCB prend à sa charge tout ce qui est équipement de vidange, bornes.

M CAVALEIRO : financièrement l'idée c'est d'avoir un pourcentage.

M le Maire : par rapport à l'ampleur du projet, c'est peu.

M CAVALEIRO : en fait, il manque une vision globale, réellement combien cela va coûter à la CCB, à la Commune, en toute transparence. Est-ce qu'il y a des financements ? Et ça, pour nous, démarrer sans avoir ces éléments c'est compliqué.

M le Maire : nous avons des estimations déjà des travaux qui vous ont été communiqués.

M CAVALEIRO : je vous parle des parts de financement.

M le Maire : vous avez déjà le coût des travaux. On vous a répondu sur la CCB puisque la CCB intervient de la même manière sur toutes les Communes concernant les aires de camping-car : l'intervention est déterminée par rapport à la compétence.

M CAVALEIRO : vous aviez dit que cela devrait être un projet de la CCB mais qu'aujourd'hui elle n'avait pas les moyens donc la ville prenait le relais.

M le Maire : à non pas du tout. Je viens de prononcer une phrase qui est importante : par rapport à la compétence révolue à la CCB.

M CAVALEIRO : vous avez dit qu'il n'y avait plus assez d'argent au niveau de la CCB.

M le Maire : non, non. Je n'ai pas dit cela. J'ai toujours dit que la CCB intervenait par rapport à sa compétence. Dans sa compétence il n'y a pas le financement de l'aire, c'est-à-dire le parking. C'est clair.

M CAVALEIRO : relisez ce que vous avez écrit.

M le Maire : on peut regarder ou alors la correction m'a échappé et j'aurais dû amender le compte rendu.

M CAVALEIRO : vous expliquez pourquoi la CCB investit d'autre part et notamment sur l'Office de Tourisme et qu'elle ne peut pas porter de front ces 2 projets. Il y a ce type de phrase.

M le Maire : non ou alors j'ai été mal compris ou moi, je me suis mal exprimé, auquel cas je rectifie ce soir. Je renvoie aux compétences des uns et des autres.

M CAVALEIRO : c'est un détail, vous regarderez.

M le Maire : peu importe. C'est sur le CM du mois de mai donc la mémoire de chacun peut aussi s'assouplir dans le temps concernant les choses dites. Je renvoie aux compétences de chacune des institutions la CCB finance, je le redis, l'équipement vidange, plateforme, connexion etc. comme cela s'est passé à Cartelègue entre autre, elle n'ira pas au-delà. Cela peut faire 30 ou 40 000 €, je ne sais pas. Le reste est à la charge de la ville.

M LORIAUD : ce que nous ne savons pas c'est comment il sera dimensionné par rapport à Cartelègue, on aura un équipement plus structuré car il y aura plus d'accueil de camping-car.

M le Maire : mais si, on sait comment il va être dimensionné.

M LORIAUD : oui mais en terme de coût.

M le Maire : mais si on le sait le coût puisque nous avons donné les estimations avec le programme. Par contre il ne faut pas raisonner en termes de pourcentage car 30 000 € à Cartelègue sur un coût total de 80 000 € ce n'est pas pareil pour Blaye.

M CAVALEIRO : mais ça vous l'avez expliqué.

M le Maire : le pourcentage sera différent.

M CAVALEIRO : cela sera moins important et ça vous l'avez dit. Le but c'est d'avoir un tableau récapitulatif.

M le Maire : quand nous aurons avancé sur les dotations on le fera sauf qu'à ce jour il n'y a pas dotation quel que soit. Moi j'essaie de travailler à une possibilité mais pour l'instant nous n'y sommes pas car cela est considéré comme un parking mais moi je le considère comme un équipement économique, d'économie touristique.

M CAVALEIRO : et vous avez raison.

M le Maire : mais au regard de la DETR, de l'Etat et de la Commission, à ce jour, c'est n'est pas considéré comme tel. J'ai donc saisi M le Sous-préfet là-dessus pour essayer de faire évoluer l'affaire.

M CAVALEIRO : c'était vraiment une parenthèse.

M le Maire : le reste à la charge de la ville est important, au-delà de trouver un partenaire privé pour réaliser cette aire, cela prend également du temps par rapport aux capacités financières. C'est pour cela qu'il n'y a que très peu d'aires de camping-car réalisées par les communes.

D/2018/144--Contrat - Fourniture d'une solution de dématérialisation des marchés publics

D/2018/145--Convention de prêt de l'exposition itinérante « La fortif' dans l'objectif » entre le Réseau des sites majeurs de Vauban et la commune de Blaye

D/2018/147--Avenant à un accord cadre de fournitures - Fourniture de produits d'entretien

D/2018/148--Accord cadre de fournitures - Acquisition de matériel informatique

D/2018/149--Mise à disposition d'une classe de l'école Vallaeys au profit de l'Inspection de l'Éducation Nationale

D/2018/150--Marché public de travaux - Fourniture et pose d'un SAS de livraison Cuisine satellite école André Vallaeys

D/2018/151--Contrats pour un concert dans le cadre de la manifestation culturelle Cita Delta

D/2018/152--Mise à disposition de la salle de la Poudrière au profit de Madame Chantal CACHEIN

D/2018/153--Contrats pour un concert dans le cadre de la manifestation culturelle Cita Delta

D/2018/154--Contrats pour un concert dans le cadre de la manifestation culturelle Cita Delta

D/2018/155--Convention - Animations dans le cadre des Journées Européennes du Patrimoine 2018

D/2018/156--Indemnisation suite au sinistre du 04 mai 2018 concernant le vandalisme du local du secours populaire

D/2018/157--Marché public de travaux - Mise en œuvre et réfection de l'éclairage général et d'exposition - Salle de la Poudrière

D/2018/158--Convention de location de la salle municipale de Saint Martin Lacaussade

M CAVALEIRO : en regardant la décision qui a été prise, nous avons été un peu surpris des 500 € de location. Il n'y a pas de cadeau entre commune de la même Communauté de Communes. Et du coup on s'est reposé la question, nous avons un vague souvenir d'un projet de salle des fêtes. On se demandait où est passé ce projet de salle des fêtes ?

M le Maire : vous le savez mais c'est une affaire de mémoire également. Nous avons fait la programmation et nous avons donc une estimation. Nous avons appris l'effondrement des fonds publics, donc dans la foulée nous avons stoppé de suite le projet.

M CAVALEIRO : aujourd'hui vous faites une aire de camping-car, vous faites les toilettes, vous voyez, il y a des choix qui sont fait.

M le Maire : M CAVALEIRO je vous rappelle en 2014 quand l'annonce a été faite que nous allions perdre 100 000 € par an qui s'accumulaient, plus le transfert des passeports, des cartes d'identités, plus les ADS, plus la semaine des 4,5 jours. C'est 500 000 € que nous avons perdu en 48 mois à peu près. Il était donc strictement impossible de réaliser ce projet donc nous l'avons arrêté.

M CAVALEIRO : c'était judicieux à l'époque.

M le Maire : et on ne pouvait pas faire autrement et comme la CCB a arrêté le projet du bassin à flot pour les mêmes raisons. Nous avons perdu 800 000 € dans le même temps à la CCB. Et 2014, l'aire de camping-car il était prévu de trouver un prestataire privé. Nous avons donc lancé une DSP avec investissement. Au fil du temps le prestataire privé s'est retiré. Donc maintenant si nous voulons cette aire il faut la faire. On ne peut pas mettre dans la balance M CAVALEIRO un projet à 4,4 millions d'euros et un autre à 300 000 €. On ne joue pas sur le même niveau en termes de projet.

M CAVALEIRO : la question que l'on se pose nous c'est qu'est-ce que cela devient ? L'aire de camping-car on n'est pas à une année prêt.

M le Maire : on n'est pas à 20 ans prêts non plus puisque fut une époque où les projets traînaient tellement que l'on avait du mal à avancer. Un moment il faut savoir si on équipe ce territoire des équipements touristiques ou pas. Il s'agit de choix.

M CAVALEIRO : la question que je me pose : que préféreraient les blayais.

M le Maire : les blayais ils choisissent le jour de l'élection M CAVALEIRO. S'ils ne sont pas heureux la prochaine fois ils changent d'équipe, ce n'est pas un problème. Moi je suis en capacité d'expliquer, comme je vous ai rafraîchis la mémoire ce soir, pourquoi ces grands projets ont disparu. Nous avons perdu une somme importante d'argent public et nous ne sommes pas les seuls en France. Après nous gérons avec les moyens que nous avons.

M CAVALEIRO : on se posait la question.

M le Maire : et vous aviez la réponse.

M CAVALEIRO : en partie.

M le Maire : mais vous l'aviez mais vous l'aviez oubliée. Mais je sais que l'humain à la mémoire courte des fois et qu'il faut rappeler que nous avons beaucoup perdu de financement.

M CAVALEIRO : c'est un lieu de débat. Je peux poser cette question-là.

M le Maire : mais il n'y a pas de souci. Mais je vous assure que cela revient beaucoup moins chère à la ville de Blaye de louer la salle à Saint Martin Lacaussade que d'équiper Blaye, qui se trouve finalement à quelques centaines de mètres de Saint Martin Lacaussade, d'une salle qui ferait la même chose.

M CAVALEIRO : c'est une vue d'un l'utilisateur, imaginez le nombre d'utilisateurs qui peut utiliser cette salle des fêtes.

M le Maire : imaginez si l'idée d'une commune nouvelle progresse entre ces communes-là. Nous aurions 2 salles des fêtes.

M CAVALEIRO : elle n'a pas l'air de progresser, vous le savez.

Mme MARECHAL : à une époque les communes se prêtaient les salles, 500 € ce n'est pas énorme mais quand même.

M le Maire : et bien vous faites une réclamation à la commune de Saint Martin Lacaussade et si votre réclamation est reçue favorablement, je vous dirai bravo.

Mme SARRAUTE : il est vrai qu'à une époque les communes se prêtaient les salles. Mais le règlement de Saint Martin Lacaussade fait que nous avons un tarif préférentiel mais pas la gratuité. Après ce n'est pas qu'une location puisque dans ce montant il y a également la mise en place et le nettoyage.

M CAVALEIRO : c'était vraiment l'occasion de reposer la question.

M le Maire : la location c'est 150 €, ce n'est pas 500 €.

D/2018/159--Accord-cadre de fournitures - Fourniture denrées alimentaires

D/2018/160--Convention de partenariat avec l'Amicale Saint Nicolas pour l'Arbre de Noël des enfants du personnel communal

D/2018/162--Contrat d'ouverture d'une ligne de trésorerie

Mme MARECHAL : qu'est ce qui a déclenché cette ligne de crédit, on sait que nous avons voté cette possibilité mais qu'est ce qui a déclenché que cela se fasse maintenant ?

M le Maire : ce n'est pas un emprunt, c'est une ligne de trésorerie. Ce n'est pas la même chose.

M RIMARK : c'est une ligne de trésorerie pour éventuellement si nous avons un problème de trésorerie en fin d'année qu'on puisse y remédier.

Mme MARECHAL : c'est toujours en fin d'année.

M CAVALEIRO : mais on n'est pas obligé de l'utiliser.

M RIMARK : on n'est pas obligé de l'utiliser et dans les faits on ne l'utilisera peut-être pas. Il y a une bonne clause c'est que même en cas de non utilisation, on n'a pas de pénalité.

D/2018/163--Convention de formation professionnelle sur le thème « Recyclage à la conduite en sécurité des Grues Auxiliaires CACES - R390 »

D/2018/164--Indemnisation suite au sinistre concernant le remplacement de la trappe de la climatisation du Zoetrope (Cinéma Municipal)

D/2018/166--Convention - Animations dans le cadre des Journées Européennes du Patrimoine 2018

D/2018/167--Contrats pour un concert dans le cadre de Cita-Delta - Modification de la décision D 2018-54

D/2018/168--Convention de formation professionnelle sur le thème « conduite en sécurité chariots élévateurs CACES - R389 et Recyclage CACES R389 »

D/2018/169--Prestation de service pour la modification du paramétrage des modèles AirsDélib avec la société Digitech

D/2018/170--Indemnisation suite au sinistre du 04 décembre 2016 concernant une remorque immatriculée 5795NG33

### **1 - Information sur les dépenses imprévues d'investissement dans le cadre de l'article L2322-2 du code général des collectivités territoriales - Virement de compte à compte du budget principal M14**

Rapporteur : M. RIMARK

Conformément à l'article L 2322-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, le crédit pour les dépenses imprévues est employé par le Maire. Ce crédit ne peut être employé que pour faire face à des dépenses en vue desquelles aucune dotation n'est inscrite au budget.

A la première séance qui suit l'ordonnancement de chaque dépense, le Maire rend compte au conseil municipal, avec pièces justificatives à l'appui, de l'emploi de ces crédits, soit en l'espèce :

- 020 - Dépenses imprévues d'investissement : - 22 325,00 €
- 2151 - Réseaux de voirie : + 21 195,00 €
- 2188 - Autres immobilisations corporelles : +1 130,00 €

Le virement des dépenses imprévues d'investissement du budget principal M14 est nécessaire pour abonder :

- Le compte 2151 dans le cadre du mandatement de travaux des trottoirs cité Tarrega
- Le compte 2188 dans le cadre du mandatement des dépenses de différents matériels

La commission n°1 (Finances - Ressources Humaines - Administration Générale Et Associations Diverses) s'est réunie le 10 septembre 2018 et a pris acte.

Mme MARECHAL : la question a été posée en commission et on a l'explication : il s'agit d'un problème de métrage.

M RIMARK : en effet nous avons sous-estimé la prévision budgétaire. Du moment où il y a un dépassement nous sommes obligés de régler.

## 2 - Décision modificative n° 1 - Budget Principal M14

Rapporteur : M. RIMARK

Par délibération du 27 mars 2018, le Conseil Municipal a approuvé le Budget Principal M14,

Il est nécessaire d'y apporter les modifications suivantes :

Chapitre	Gestion de crédit	Article	Opération	Service	Fonction	Désignation	Dépenses		Recettes	
							réelles	ordre	réelles	ordre
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>										
<b>Dépenses de fonctionnement</b>										
011	POP	611		CIM	026	Contrat de prestations de service	-6 000,00 €			
67	POP	678		CIM	026	Autres charges exceptionnelles	6 000,00 €			
011	CTM	60632		DIV	020	Fournitures de petit équipement	-5 600,00 €			
67	POP	678		CIM	026	Autres charges exceptionnelles	5 600,00 €			
<b>Recettes de fonctionnement</b>										
Sous-total section de fonctionnement							0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
<b>Total de la section de fonctionnement</b>							<b>0,00 €</b>		<b>0,00 €</b>	
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT</b>										
<b>Dépenses d'investissement</b>										
020	GNA	020			01	dépenses imprévues	-25 439,00 €			
21	CTM	2188		BA03	324	Autres immobilisations corporelles	1 585,00 €			
21	CTM	21312		CU1	251	Constructions - Bâtiments scolaires	3 300,00 €			
21	CTM	2188		EV	212	Autres immobilisations corporelles	410,00 €			
21	CTM	2151		VOI	822	Réseaux de voirie	21 195,00 €			
21	DG	2188		BAT06	020	Autres immobilisations corporelles	720,00 €			
<b>Recettes d'investissement</b>										
13	GNA	1311		EM	212	Subventions Etat et établissements nationaux			1 771,00 €	
Sous-total section d'investissement							1 771,00 €	0,00 €	1 771,00 €	0,00 €
<b>Total de la section d'investissement</b>							<b>1 771,00 €</b>		<b>1 771,00 €</b>	

Il est demandé au Conseil Municipal d'accepter ces ajustements.

La commission n°1 (Finances - Ressources Humaines - Administration Générale Et Associations Diverses) s'est réunie le 10 septembre 2018 et a émis un avis favorable.

Pour : 26

Abstention: 0

Contre : 0

Après en avoir délibéré le conseil municipal adopte la délibération à l'unanimité.

M le Maire : concernant les chapelles, il s'agit de monuments en très mauvais état. C'est pour cette raison que nous devons les démolir.

### **3 - Décision modificative n°1 du Budget Annexe du Cinéma M4**

Rapporteur : M. RIMARK

Par délibération du 27 mars 2018, le Conseil Municipal a approuvé le Budget Annexe du Cinéma M4.

Il est nécessaire d'y apporter les modifications suivantes :

Chapitre	Gestion de crédit	Article	Désignation	Dépenses		Recettes	
				réelles	ordre	réelles	ordre
<b>SECTION D'EXPLOITATION</b>							
<b>DEPENSES D'EXPLOITATION</b>							
011	CTM	61521	Entretien réparations bâtiments publics	1 066,00			
<b>RECETTES D'EXPLOITATION</b>							
77	GNA	778	Autres produits exceptionnels			1 066,00	
Sous-total section d'exploitation				1 066,00	0,00	1 066,00	0,00
<b>Total de la section d'exploitation</b>				<b>1 066,00</b>		<b>1 066,00</b>	

Il est demandé au Conseil Municipal d'accepter ces ajustements.

La commission n°1 (Finances - Ressources Humaines - Administration Générale Et Associations Diverses) s'est réunie le 10 septembre 2018 et a émis un avis favorable.

Pour : 26  
Abstention: 0  
Contre : 0

Après en avoir délibéré le conseil municipal adopte la délibération à l'unanimité.

### **4 - Approbation du rapport de la commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT) - Détermination des attributions de compensation suite à la modification de la CCB.**

Rapporteur : M. RIMARK

Par courrier reçu le 17 juillet 2018, la Communauté de Communes de Blaye (CCB) a notifié le rapport 2018 de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT).

Ce rapport détermine notamment les attributions de compensation qui seront versées aux communes par la CCB à compter de l'exercice 2018 après approbation du Conseil Communautaire et de ceux des Communes concernées.

Le présent rapport a pour objet de présenter le résultat des réflexions et des travaux de la CLECT suite aux transferts de compétences ayant pris effet au 1<sup>er</sup> Janvier 2018.

Cette commission a pour rôle d'évaluer pour chaque commune le montant de charges transférées à la communauté de communes, représentant la différence entre les ressources et les charges transférées suivant l'intégration des nouveaux-paramètres ci-dessous énoncés.

- Périmètre des travaux de la CLECT :
  - Les zones d'activités économiques au nombre de 4 :
    - ZAE Bacalan Blaye
    - ZAC Haussman à Blaye



- ZAE Florimont à Berson
- ZAE Boisredon à Blaye, Cars et Saint Martin Lacaussade
- La Compétence GEMAPI (protection contre les inondations « PI » et la gestion des milieux aquatiques « GEMA »
  - Protection contre les inondations : pas de charges supportées par les communes, il n'y a donc pas de charges à évaluer.
  - Gestion des milieux aquatiques : La GEMA recouvre 2 thématiques sur le territoire communautaire :
    - Le Bassin versant du MORON/BLAYAIS
    - Le Bassin versant de la LIVEENNE

Compte tenu des évaluations retenues sur la base du rapport établi par la CLECT, il est proposé au Conseil Municipal :

- d'approuver le rapport 2018 de la CLECT, joint à la présente délibération :

Rappel attributions de compensation 2017	Charges transférées				Attributions compensation 2018
	Zones d'Activités	BV Moron Blayais	BV Liveenne	Total	
341 028,28	14 091,34	10 558,75		24 650,09	316 378,19

- de notifier cette décision à Monsieur le Président de la Communauté de Communes de Blaye.

La commission n°1 (Finances - Ressources Humaines - Administration Générale Et Associations Diverses) s'est réunie le 10 septembre 2018 et a émis un avis favorable.

M RIMARK : la commission a établi les charges transférées en s'appuyant sur les éléments suivants : les travaux de voirie, l'entretien des espaces verts, les points d'éclairage public, la borne à incendie et les consommations d'électricité.

Mme MARECHAL : Suite à la décision du Tribunal Administratif, par le fait d'avoir un périmètre de Communautés de Communes qui risque d'être modifié, est ce que cela posera des problèmes sur ce genre de délibération ? Est-ce qu'un moment donné nous serons obligés de re-délibérer ? Est-ce que s'il y a une modification du périmètre de la CCB est ce que cela annule des délibérations que l'on a faites ?

M le Maire : j'attendais cette question.

M CAVALEIRO : vous auriez été déçu si vous ne l'aviez pas eu.

M le Maire : ce n'est pas si le périmètre change, à ce jour il change car le jugement annule l'arrêté du préfet de novembre 2016. Cela veut dire que depuis 2017, pour le juge, ces 5 communes font parties de LNG. Dans le même temps vous voyez les communes qui délibèrent pour être rattachées à la CCB. Ceci étant cela serait à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2019 si tout le processus est effectué.

M CAVALEIRO : je ne sais pas si LNG est d'accord.

M le Maire : elle n'a pas son mot à dire là-dessus en termes de CDC cédante. La CDC qui doit délibérer pour ou contre ce mouvement c'est la CDC prenante c'est-à-dire la CCB qui aura à délibérer pour dire oui ou non à l'accueil de ces Communes qui demandent leur rattachement. La CDC LNG peut toujours prendre une délibération en s'y opposant mais cette délibération n'a pas de valeur légale dans la procédure de rattachement. Elle ne fera qu'alimenter. La CDC cédante n'a pas de prise sur la volonté de départ d'une Commune. Une fois

que la CDC c'est prononcée favorablement à ce rattachement de ces Communes à partir du 1<sup>er</sup> janvier prochain, ce sont les Communes chacune à leur tour qui composent la CDC qui auront à se prononcer et il doit y avoir une majorité qualifiée c'est-à-dire la moitié des Communes qui représentent les 2/3 de la population ou les 2/3 des Communes qui représentent la 1/2 de la population. Si à la fin de processus qui peut être très rapide la réponse est favorable, la CDCI sera saisie et c'est à la CDCI de se prononcer sur cette demande avec la procédure respectée. Si la CDCI à son tour à une majorité simple est favorable cela sera consolidé par un nouvel arrêté du Préfet. Cela étant cela ne change rien à l'affaire du jugement qui renvoie à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2017 à ce jour les Communes à LNG. Dans ce cas de figure que nous traitons actuellement, leur retour à LNG ne modifie pas la CLECT. Elles sortent de la CLECT avec leur quote part, les dotations, ... tout cela est sortie de la CLECT mais pour les autres cela reste en l'état.

Mme MARECHAL : cela n'annule pas, il n'y a rien à repasser, ...

M le Maire : non. Il y aura évidemment des modifications statutaires sur l'évolution du périmètre. Comme pour les délibérations qui ont été prises depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2017, elles sont légales dans la mesure où les délibérations qui ont reçu le moins de votes favorables en soustrayant les voix des partants, si malgré cela la délibération reste majoritaire alors la délibération reste légale. Nous avons évidemment vérifié toutes les délibérations et en sortant les délégués des Communes partantes, et le résultat montre que ces délibérations restent majoritaires. Donc toutes les délibérations prises depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2017 sont légales.

Cela pose d'autres problématiques qui sont loin d'être résolues car sur certains points cette décision est quasiment inapplicable. Donc l'Etat est en train d'analyser la suite à donner à cette affaire comme la CCB. Ce que je vous dis c'est à la lumière des éléments que j'ai à ce jour.

Mme MARECHAL : c'est assez complexe.

M CAVALEIRO : c'est 2 Communes qui ont demandé leur rattachement à la CCB sur les 5.

M le Maire : à ce jour nous avons SAINT CHRISTOLY et SAINT GIRONTS qui ont délibérés pour un rattachement à la CCB au 1<sup>er</sup> janvier. Hier soir il y a eu SAUGON qui a délibéré à une forte majorité favorablement (8 pour et 2 abstentions) pour venir à la CCB et le problème c'est GENERAC qui a délibéré à bulletins secrets avec comme résultats 6 pour et 6 contres. GENERAC est totalement enclavée dans cette affaire donc je ne peux pas aller plus loin sur les informations, j'attends le reste. Si GENERAC vote contre, ils empêchent SAUGON à venir à la CCB car il n'y aura pas une continuité territoriale. Comme ils sont 6 à 6 à bulletins secrets, il n'est pas possible d'activer la voix prépondérante du Maire, alors ils sont en train de se poser la question pour savoir comment ils peuvent clarifier leur vote. SAINT VIVIEN ne votera pas car ils veulent être à SAINT SAVIN, eux le jugement leur convient.

M CAVALEIRO : depuis le départ.

M le Maire : ils ont toujours boycotté la CCB. Pour l'instant il y en a 3 et demi sur 5.

M CAVALEIRO : ou peut-être 2. Cela fait un sacré bazar.

M le Maire : cela fait un cas d'école nationale.

Mme MARECHAL : il y a d'autres cas comme cela ?

M le Maire : non, il est unique.

M CAVALEIRO : il y a une jurisprudence qui n'est pas calée sur une CDC mais sur Commune Nouvelle. C'est sur quoi c'est appuyé le Tribunal Administratif. C'est une interprétation.

M le Maire : le jugement, je ne le dis jamais, mais là c'est un jugement sans fondement juridique.

M CAVALEIRO : ce n'est pas aussi simple que cela, c'est pour ça que je vous parle de cette décision du Conseil d'Etat qui concerne une Commune Nouvelle mais sur laquelle s'est fondé le tribunal. Ce n'est pas si évident que cela. Si on creuse un peu, il ne fait qu'appliquer une jurisprudence qui a été mise en place par le Conseil d'Etat.

M le Maire : ce n'est pas le débat de ce jour.

Pour : 26  
Abstention: 0  
Contre : 0

Après en avoir délibéré le conseil municipal adopte la délibération à l'unanimité.

## **5 - Mise à disposition du personnel**

Rapporteur : M. RIMARK

Un agent de la collectivité a indiqué vouloir, pendant un an, être mis à disposition d'une autre commune, la ville de Montussan.

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale en ses dispositions des articles 61 à 63 ;

Vu le décret n° 2008-580 du 18 juin 2008 relatif au régime de la mise à disposition applicable aux collectivités territoriales et aux établissements publics administratifs locaux ;

Vu le projet de convention de mise à disposition avec la Mairie de Montussan annexé à la présente délibération, dont les caractéristiques principales sont les suivantes :

- la mise à disposition prendra effet à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2018 pour une durée d'un an, renouvelable ;
- le temps de travail effectué au sein de la collectivité d'accueil sera de 35 heures ;
- l'agent exercera les fonctions de coordonnatrice comptable et financier ;
- le montant de la rémunération et des charges sociales versées par la Ville de Blaye sera remboursé par la Mairie de Montussan dans son intégralité ;
- la Mairie de Montussan s'engage, si elle dispose d'un emploi vacant correspondant aux missions exercées par le fonctionnaire dans le cadre de sa mise à disposition, de lui proposer une mutation ou, le cas échéant, un détachement dans un délai maximum de trois ans.

La Commission Administrative Paritaire (CAP) catégorie C a été saisie et se réunira le 26 septembre 2018 afin d'émettre son avis.

Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de mise à disposition sous réserve de l'avis favorable de la CAP.

Les recettes seront inscrites au budget primitif chapitre 70 article 70845.

La commission n°1 (Finances - Ressources Humaines - Administration Générale Et Associations Diverses) s'est réunie le 10 septembre 2018 et a émis un avis favorable.

Pour : 26  
Abstention: 0  
Contre : 0

Après en avoir délibéré le conseil municipal adopte la délibération à l'unanimité.

## **6 - Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement 2017**

M le Maire : c'est la dernière fois que nous aurons ces rapports puisque les compétences de l'eau et de l'assainissement ont été transférées à la CCB à compter du 1er janvier 2018.

Rapporteur : Mme MERCHADOU

En application des articles L 2224-5 et D 2224-1 du Code Général des Collectivités Territoriales et du décret n°95 635 du 6 mai 1995, le Maire présente au Conseil Municipal un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement.

Dans cette optique, il vous est présenté le rapport annuel concernant l'exercice 2017.

Ce rapport est constitué à partir des éléments présents dans le rapport annuel du délégataire.

Le service public de l'assainissement est régi par un contrat d'affermage, signé avec la société SUEZ LYONNAISE DES EAUX, qui est entré en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2016.

Ce contrat porte, pour 2017, sur 2 023 clients (1 845 particuliers, 24 collectivités et 154 professionnels) et concerne les installations suivantes :

- 1 station de traitement des eaux usées.
- 16 postes de relèvement.
- 31,3 Km de réseau de canalisations.

Les chiffres clés du rapport relatif au service public de l'assainissement :

- 212 216 m<sup>3</sup> d'eau assujettis
- Montant des travaux d'investissement :
  - renouvellement : 44 312,84 €
  - neuf : 4 133,43 €
- 100 % de conformité sur les analyses
- Quantité de boues évacuées après traitement : 92 899,30 kg.

## **7 - Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau 2017**

Rapporteur : Mme MERCHADOU

En application des articles L 2224-5 et D 2224 -1 du Code Général des Collectivités Territoriales et du décret n°95 635 du 6 mai 1995, le Maire présente au Conseil Municipal un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau.

Dans cette optique, il vous est présenté le rapport annuel concernant l'exercice 2017.

Ce rapport est constitué à partir des éléments présents dans le rapport annuel du délégataire.

Le service public de l'eau est régi par un contrat d'affermage, signé avec la société Lyonnaise des Eaux, qui est entré en vigueur le 1er janvier 2004.

Ce contrat porte, pour 2017 sur 2 394 clients desservis (2 172 particuliers / 42 collectivités / 180 professionnels) et concerne les installations suivantes :

- 1 site de production
- 1 station de surpression
- 2 châteaux d'eau

- 1 forage
- 43 km de réseau de distribution d'eau potable.

Les chiffres clés du service public de l'eau :

- 274 540 m<sup>3</sup> d'eau facturée
- Montant des travaux d'investissement (renouvellement) : 17 237 €
- Rendement du réseau : 72,35 %
- 100 % de conformité sur les analyses bactériologiques.

M CAVALEIRO : on n'a pas beaucoup de choses en plus que les années précédentes. Comme c'est les derniers rapports, on va faire un bilan car c'est important d'avoir cette vision-là. On dit la même chose que l'année dernière. Le prix de l'eau potable est beaucoup plus élevé qu'ailleurs, par rapport à nos voisins et également par rapport au coût moyen. Le prix moyen c'est 2,06 € le m<sup>3</sup> et c'est 2,46 € ici. C'est un fait. On s'est posé chaque année la question mais on n'a toujours pas entièrement saisi, soit je n'ai pas saisi soit je n'ai pas compris les explications concrètes de ces écarts. Ce qui est sûr par contre, c'est que ces écarts ne se sont pas réduits sur l'ensemble de la période car j'ai repris depuis 2008, ce de quoi vous avez hérité, on passe de 1,98 € en 2008 à 2,46 €. Il n'y a pas de réduction d'écart par rapport à cette anomalie par rapport à nos voisins. Souvent on l'explique soit par la disponibilité, l'origine de la ressource en eau, soit pour son traitement pour en assurer sa potabilité, soit c'est lié à l'amélioration des réseaux, les investissements réalisés pour la mise aux normes ou le mode de gestion qui a une influence sur les prix. On constate que la facture est en générale moins chère lorsque la distribution de l'eau est assurée directement par la Commune plutôt que là où elle est gérée par une société privée. Sur BLAYE quels sont les éléments qui peuvent expliquer un petit peu cet écart de proportion ? Pouvez-vous m'identifier les actions ou investissements à mener qui permettraient d'espérer un resserrement des écarts constatés ? Sur l'assainissement c'est l'inverse, nous l'avons dit également les années précédentes, le prix de l'assainissement collectif est beaucoup plus bas que nos voisins et même plus bas que la moyenne nationale, c'est - 7 %, on passe de 1,94 € pour BLAYE 2,09 au niveau nationale. Si on regarde sur l'eau, depuis 2008, on a une augmentation de 28 % et sur l'assainissement c'est + 38%, il n'y a pas de souci particulier, c'est une évolution constatée partout en France. Mais à la fin cela nous donne un prix total supérieur, cela s'équilibre un peu de 6 % supérieur à la moyenne nationale, du fait de cet écart sur l'eau. Comment vous pouvez également expliquer ces écarts sur l'assainissement ? Est ce qu'il y a des éléments explicatifs ?

M le Maire : oui et ce n'est pas compliqué.

M CAVALEIRO : et de ces éléments et de ce qu'il ressort des études un petit peu disponibles, notamment sur l'agence des réseaux Garonne, nous laissent interrogatifs sur les liens entre le prix du service de l'eau et le mode de gestion et l'Observatoire des services publics d'eau et d'assainissement montre d'ailleurs à ce sujet que seul 31% des services d'eau potable et 22% des services d'assainissement collectif sont assurés en gestion déléguée.

M le Maire : il faut prendre en compte la négociation que nous avons menée avec la Lyonnaise puisque sur l'assainissement le contrat est entré en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2016. Le contrat de l'eau, je suis désolé M CAVALEIRO, mais quand nous sommes arrivés en 2008 il était déjà signé depuis 4 ans.

M CAVALEIRO : vous l'avez renouvelé.

M le Maire : non, non on ne l'a pas renouvelé.

M CAVALEIRO : vous l'avez prolongé.

M le Maire : on l'a prolongé mais pourquoi ? Quand nous sommes arrivés en 2008, soit 4 ans après la signature de la négociation et ça a été la Lyonnaise qui a été choisie à l'époque conformément à la Loi Sapin. La précédente équipe avait certainement pris le meilleur fermier puisque c'est un contrat d'affermage et a signé cet affermage dans ces conditions-là. Nous on s'est inscrit là-dedans. On ne revoit pas un contrat 4 ans plus tard. Quand nous sommes arrivés il y avait de gros soucis sur le réseau d'eau concernant l'eau rouilleuse. Je me

rappelle des membres de votre équipe en 2008 nous ramenaient les bouteilles d'eau rouilleuse (j'en ai encore une dans le bureau) en disant c'est un scandale, etc ...il faut faire quelque chose. Nous avons convoqué la Lyonnaise pour étudier ce phénomène d'eau rouilleuse sur la ville et étudié les actions à conduire pour limiter voir supprimer ce phénomène d'eau rouilleuse chez l'habitant. Une fois que nous avons traité cela, il y a eu des assemblées publics, ... vous reprenez les vieux magazines 2009 / 2010 et vous aurez un dossier spécial la dessus, nous avons mis tout à plat sur l'eau, sur la base du contrat signé, bien évidemment, de 2004 et nous avons essayé d'en avoir plus pour ce prix-là. C'est comme cela qu'il y a eu plusieurs millions d'euros d'investis, ce qui a justifié la prolongation de ce contrat d'affermage de 9 années.

M CAVALEIRO : 9 années c'est ...

M le Maire : mais bien sûr, mais c'est soumis au contrôle de légalité et validé par la Trésorerie Générale puisqu'il doit avoir sur toute demande de prolongation de contrat des justifications et notamment des tableaux d'amortissement. Il s'agit d'investissements importants puisque nous avons changé 5 km de canalisation fonte dans le vieux BLAYE, c'est énorme sur les 20 km. On a changé en 3 ans à peu près 25% du réseau de distribution d'eau qui datait d'un siècle. Je pourrais vous amener une tuyauterie que j'ai gardé pour vous montrer comment l'eau rouilleuse se forme dans les tuyauteries et pourquoi. 2<sup>ème</sup> chantier important, nous avons réussi à mettre en place une conduite de transport entre le forage des Allées jusqu'à l'autre château d'eau de Touvent afin d'avoir une seule centrale de traitement de l'eau. Cela afin d'éviter que sur les Allées nous n'ayons pas un cabanon supplémentaire pour mettre une centrale. Je ne voulais pas un local technique sur les Allées avec la proximité de la Citadelle et le marché. C'est quelque chose qui n'était pas traité par le passé mais qu'il fallait absolument traiter. Donc nous avons réussi avec le fermier à résoudre la problématique en ayant qu'une seule station de traitement l'eau potable à Touvent. 3<sup>ème</sup> gros chantier : je souffrais depuis longtemps de voir ce château d'eau dans cet état de délabrement pour l'image de la ville, il était gris, sale. La première chose que l'on voit en arrivant de BORDEAUX c'est le château d'eau. Donc nous avons mis la réfection du château d'eau, cela n'avait jamais été fait. On a également mis en place la distribution de l'eau pour les professionnels avec la borne monétique puisque nous avons les professionnels qui se servaient sur les bouches à incendie, ce qui provoquait les coups de bélier qui entraînaient la rouille dans les tuyaux. Nous avons également mis en place un système de bouclage, la Lyonnaise a revu la circulation de l'eau dans certains quartiers afin qu'il y ait le moins d'antennes possible et sur ces antennes ont été intégrées des systèmes de purges automatiques.

Nous avons réussi à équiper chaque usager qui le souhaite de compteurs électroniques. Aujourd'hui 90 % des foyers en sont équipés. Ce système rend de nombreux services. Chaque client peut aller voir sur internet sa consommation. On y a rajouté un service supplémentaire qui est l'alerte fuite, nous étions la 1<sup>ère</sup> Commune de Gironde à disposer de ce système. Cela fait beaucoup ce que je suis en train d'énumérer de mémoire. Tous ces travaux représentent des milliers d'euros, c'est ce qui a conduit à la prolongation du délai du contrat de 9 ans. Maintenant nous sommes sur un tarif, ce que vous dites est vrai, plus élevé que la moyenne mais toutes les communes n'ont pas fait ces travaux avec cette qualité de distribution. Nous avons pris la suite de 2004. En 2009, nous ne pouvions pas dénoncer le contrat. Dénoncer un contrat cela coûte énormément cher. Ce n'est pas à la portée de la ville de Blaye.

Voilà la réponse que je peux vous faire un peu plus détaillé ce soir.

M CAVALEIRO : c'est bien qu'à la fin on ait quelque chose de détaillé.

M le Maire : mais vous aviez déjà tout M CAVALEIRO. Je ne fais que répéter avec moins de précisions tout ce qui a été indiqué dans les magazines. Nous avons mis en place également la sectorisation. C'est quelque chose qui coûte très cher à mettre en place. Nous avons un rendement aux alentours de 60%. La sectorisation ça permet au fermier de savoir où se situe les fuites et ainsi pouvoir intervenir plus facilement sur le réseau. Cette sectorisation va se poursuivre afin que le maillage soit le plus précis possible. Cela fait donc beaucoup sur le dossier de l'eau. Nous avons fait cela en 3 ans, en arrivant.

Mme MARECHAL : les fuites restent importantes, quand ils annoncent 7,68 m3 par km et par jour.

Mme MERCHADOU : on a eu une grosse casse cette année. L'année dernière c'était 5,43 m3. Sur le rendement on revient de loin, en 2008 nous étions à 66% et une année on a réussi à frôler les 80%. Et on se tient toujours au-dessus des 70%. La norme c'est être au-dessus des 64%. Et il ne faut pas oublier que nous sommes sur des

équipements qui sont configuraient, au niveau de l'assainissement, pour une population de 7 000 habitants. On a 2 châteaux d'eau. Au niveau des changements de canalisation, la moyenne est de 4% pour les collectivités au niveau du métrage linéaire. Nous, nous étions à 40% au plus fort de nos travaux soit 10 fois supérieur. On a fait de très gros travaux. La modernisation ça a un coût. Et c'est vrai que cela a eu un coût de 2,4 / 2,5 % par an au niveau de l'eau. Par contre si on regarde bien sur l'observatoire national du prix de l'eau en Haute Gironde on est dans le prix global car il ne faut pas oublier que le client paye l'eau et l'assainissement, en prix global nettement moins élevé y compris le prix de l'eau dedans.

M CAVALEIRO : en prix global nous sommes au-dessus de la moyenne nationale.

Mme MERCHADOU : moi je parle de la Haute Gironde, en prix global c'est BLAYE pratiquement la moins élevée.

M CAVALEIRO : l'assainissement rattrape une partie.

M le Maire : sur le prix de l'eau quand on parle de la moyenne du niveau national, il faut voir ce qu'il y a dans la moyenne. Il y a toute la ruralité où il n'y a pas d'assainissement. Ce qui coûte le plus cher c'est l'assainissement.

M CAVALEIRO : la question c'était pourquoi il est moins cher sur BLAYE ?

M le Maire : nous, on ne vous l'explique pas.

M CAVALEIRO : est ce qu'il y a eu des travaux de la même façon ?

M le Maire : moi en 2004, j'étais défavorable, je militais pour autre chose, je voulais qu'on étudie réellement la possibilité d'une régie, voir comment on pouvait s'organiser. On me disait toujours que la masse critique de BLAYE seule pour faire une régie n'était pas une bonne orientation. C'est fort probable. A l'époque on est reparti sur la reconduction avec un fermier. Nous on ne va pas répondre à votre question.

M CAVALEIRO : comment vous avez expliquez pourquoi c'était plus cher, pourquoi c'est moins cher.

M le Maire : nous par rapport à ce qui avait été négocié en 2004, on a essayé avec une progression de travaux une prolongation de contrat, d'avoir le maximum de travaux. Donc cela a été une façon de renégocier.

M CAVALEIRO : oui vous avez prolongé largement par rapport aux travaux qu'il y avait à faire.

M le Maire : largement ? Nous avons prolongé et sur la base de 2004, à l'époque ce n'est pas nous qui avons négocié.

Mme MERCHADOU : un élément très important aussi, parce qu'il fallait être dans les clous, c'est les branchements plomb, nocifs. Nous sommes en 2017 à 0,5 % c'est exceptionnel. Cela fait partie des grands travaux.

M le Maire : nous en sommes là. Il y a l'histoire de ce contrat.

M CAVALEIRO : je repose la question, sur l'assainissement, il n'y a pas eu d'intervention de ce type-là.

M le Maire : quand nous sommes arrivés en 2008, il y avait déjà un taux d'équipement d'assainissement collectif assez élevé. Nous avons refait 2009, 2010 et 2011 pas mal d'assainissement. Maintenant on ne peut plus aller plus loin, cela deviendrait déraisonnable pour rattraper des maisons qui sont loin en fonction du coût. Après les travaux seront en fonction de l'actualité, si on veut accueillir une cité, on fait des travaux d'extension.

Mme MARECHAL : il y a un écart effectivement, je me suis posée la question, sur le rapport de l'eau il parle de 5 029 habitants raccordés et pour l'assainissement il parle de 4 250. Cela veut dire qu'il y a 779 habitants de non raccordés ?

M le Maire : il s'agit d'habitants et non des maisons, en maison je ne sais pas ce que cela fait. Il faut diviser par 3 à peu près. Cela peut faire 200 maisons sur les 3 500 foyers : on est à moins de 10 %. On est donc à plus de 90% de maisons connectées.

Mme MARECHAL : pour les fuites quelles sont les actions ?

Mme MERCHADOU : inspections soit terrestres soit télévisées.

Mme MARECHAL : cela reste toujours le fléau.

M le Maire : la sectorisation est un outil pour résoudre ce problème et cela fonctionne. L'année prochaine on sera peut-être à 80 %, cela dépend des avaries.

Mme MERCHADOU : en 2008, on est parti avec des canalisations de 1910.

M le Maire : et il y en a encore.

M CAVALEIRO : en 2008, vous étiez là. Vous existiez déjà avant. Vous faisiez partie de l'équipe.

M le Maire : nous étions dans une majorité. Mais souvenez-vous qu'en 2004, j'ai été exclu.

M CAVALEIRO : je vous répondais juste.

M le Maire : c'est pour ça, ce n'est pas la peine de revenir sur le passé.

## **8 - Marché de maîtrise d'œuvre : Aménagement urbain Place de la Citadelle - Avenant n° 1**

Rapporteur : Mme MERCHADOU

Par délibération du 13 février 2018, le conseil municipal a approuvé le programme relatif aux travaux d'aménagement urbain relatifs à la Place de la Citadelle.

Le montant total de cette opération était estimé à 289 000 € HT soit :

- Travaux : 258 000 € HT
- Prestations intellectuelles : 26 000 € HT
- Autres : publicité, aléa et révisions, ... : 5 000 € HT

Par décision n° D/2018/63 du 5 avril 2018, Monsieur le Maire a attribué le marché de maîtrise d'œuvre pour la réalisation de ces travaux à la société ECR Environnement pour un montant total de 11 750,00 € HT.

Conformément au contrat de maîtrise d'œuvre, suite à la remise de la mission d'Avant-Projet (AVP), le maître d'ouvrage, par avenant, arrête le forfait définitif de rémunération du maître d'œuvre et le coût prévisionnel des travaux.

Le 4 septembre 2018, le bureau d'études a présenté différents projets au cours d'une réunion réunissant toutes les commissions. A l'issue de cette présentation, le scénario retenu se caractérise, entre autre, par un revêtement béton pour le giratoire.

L'AVP correspond donc à un :

- coût prévisionnel définitif des travaux est de : 359 917,40 € HT
- forfait définitif de rémunération du maître d'œuvre est de : 16 376,42 € HT

Suite à une analyse précise des réseaux présents sur ce site, il est nécessaire de réaliser une mission complémentaire. Il s'agit de détecter et de vérifier le fonctionnement de divers réseaux (électrique, télécom, eaux usées et pluviales) et d'en assurer un récolement. Le coût de cette prestation est de : 1 800,00 € HT.



En conséquence, Il est donc proposé au conseil municipal :

- d'approuver les études d'Avant-Projet,
- d'accepter le coût prévisionnel définitif des travaux fixé à 359 917,40 € HT
- de fixer le forfait définitif de rémunération de l'équipe de Maîtrise d'œuvre à 16 376,42 € HT.
- d'intégrer la mission complémentaire,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant relatif à la fixation du forfait définitif de rémunération du Maître d'œuvre et à l'intégration de la mission complémentaire et à prendre tout acte et décision nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Les crédits sont prévus au budget principal M14 : chapitre 23 - article 2315 – opération n° 27.

La commission n°1 (Finances - Ressources Humaines - Administration Générale Et Associations Diverses) s'est réunie le 10 septembre 2018 et a émis un avis favorable.

Pour : 26

Abstention: 0

Contre : 0

Après en avoir délibéré le conseil municipal adopte la délibération à l'unanimité.

### **9 - Aménagement d'un casernement dans le cadre de l'installation de sanitaires publics - Autorisation de travaux sur Monument Historique**

Rapporteur : M. WINTERSHEIM

Environ 400 000 personnes visitent tous les ans la Citadelle de Blaye, site inscrit au Patrimoine Mondial de l'UNESCO.

A ce titre, et afin d'améliorer la qualité d'accueil, il a été envisagé de réaliser des sanitaires publics dans un casernement.

Les travaux nécessaires à ce projet se décomposent en 7 lots :

- désamiantage
- démolition – maçonnerie – pierre de taille
- charpente – couverture
- menuiseries extérieures et intérieures
- électricité
- équipements sanitaires
- peinture.

Considérant le classement du site, toute intervention doit faire l'objet, conformément à l'article L621-9 du Code du Patrimoine, d'une autorisation de travaux sur monument historique.

Il est demandé au conseil municipal d'autoriser M le Maire à signer et déposer cette autorisation de travaux sur monument historique ainsi que tout acte y afférent.

La commission n°3 (Politique De La Ville - Urbanisme Et Patrimoine) se réunie le 14 septembre 2018 pour émettre un avis.

M le Maire : initialement il y avait 3 sanitaires de prévus, finalement il y en aura 4. Nous aurions préférés avoir des sanitaires tout à fait honorables à ce jour au lieu de se concentrer sur ce projet mais il faut bien des toilettes dignes de cette époque dans ce monument. Le coût est quand même lourd.

Mme LANDAIS : notre intervention concerne les 2 points. A la limite il aurait mieux valu voir le projet, le contenu avant de délibérer sur l'autorisation qui permet de démarrer les travaux.

Le projet concerne 4 toilettes automatiques dans un espace Monuments Historiques d'environ 35 m<sup>2</sup>. Le coût de l'opération est de 167 162,70 € HT contre précédemment ce qui avait été annoncé de 91 666 € HT avec des honoraires d'architecte d'un montant de 20 059,52 € HT contre 11 000,00 € HT prévu précédemment. Ce qui nous ramène à un cout moyen par toilette d'environ 46 800 €. Mais qui dans l'assistance s'il devait faire de tels travaux sur sa propriété en vue d'une exploitation quelconque n'y regarderait pas à plusieurs fois avant de se lancer dans un tel projet ? Bien sûr, il va être évoqué la possible aide des Monuments Historiques sur la partie des travaux concernant le casernement (40% en lien avec le bâti lui-même), une éventuelle aide concernant les lieux touristiques. Quels sont les montants de ces possibles aides, nous l'ignorons ! A la vue d'un tel budget, se pose immédiatement la question du bienfondé du projet par lui-même. Il est vrai que la citadelle accueille régulièrement un grand nombre de personnes et que les infrastructures nécessaires à leur accueil ne sont actuellement pas adaptées. Il y a donc une réelle nécessité de faire l'indispensable et ce à la hauteur de l'attente de chacun – touristes et blayais. Mais, quelle attente, pour qui ? Actuellement, le cloître des Minimes, réhabilité dispose de toilettes publiques qui servent pour les associations occupant les différents bureaux, aux personnes venant dans les salles de réunions ainsi que pour le public qui participent aux différentes manifestations qui se déroulent dans l'église et le cloître. De ce côté-là donc le besoin de toilettes est couvert. Côté rue, en vis-à-vis de l'actuel OT et jouxtant les Minimes nous avons d'une part d'anciennes toilettes publiques aujourd'hui inadaptées au besoin, quand elles ne sont pas en panne et, d'autre part, plusieurs structures accessibles par le public où en prenant une consommation, il est possible d'accéder à des toilettes. Il est vrai que dans ce secteur, nous avons régulièrement l'afflux d'un public très nombreux dû à la présence de l'Office de Tourisme. Mais, prochainement, l'accueil du plus grand nombre des touristes ne se fera-t-il pas au pied de la citadelle ? N'y aura-t-il pas des toilettes à proximité ? Entrevoiant « ce maillage » de lieux d'aisances, ne serait-il pas plus judicieux de proposer de nouvelles toilettes à l'autre extrémité de la rue, près de l'Hôpital de Siège ce qui favoriserait un flux de personnes beaucoup plus important vers cette portion de site, amenant le public passant devant les boutiques à les découvrir, favorisant ainsi le développement économique de ce secteur en devenir. A plus long terme, après une possible réhabilitation de l'Hôpital de Siege, la question de toilettes ne se poserait certainement plus. Mais revenons plus précisément au projet proposé : 4 toilettes automatiques dont une accessible pour les handicapés, chacune présentant un point d'eau. Aujourd'hui dans tous les lieux publics de ce type, les jeunes mères peuvent trouver un espace pour changer leur enfant. Ici, ce n'est pas le cas. Par contre, dans un des angles de la salle principale, nous trouvons une importante banquette où des personnes pourront s'asseoir. Il ne nous semble pas que ce soit le lieu opportun pour installer un tel banc. Au milieu de la partie vacante, nous trouvons également une fontaine qui nous semble inutile sachant que comme nous l'avons déjà vu, dans chaque toilette, il y a des points d'eau. En dehors de la question de l'implantation de cet espace, Il y a donc lieu de revoir le contenu du projet - positionnement ainsi que l'organisation de l'espace projeté, qui ne nous semble pas correspondre aux usages d'aujourd'hui. Face au montant exorbitant de l'opération, il nous a été dit que l'accès de ces toilettes serait payant. Combien ?, nous l'ignorons ! Peut-on entrevoir un amortissement et dans quel temps. L'entretien par la suite de cet espace qui, même si on prône le tout automatique, engendrera des coûts réguliers d'entretien. A quelle hauteur ?, nous l'ignorons aussi. Au cours de la réunion de la commission qui s'est déroulée vendredi dernier, nous avons bien exposé tous les points que nous exprimons aujourd'hui. Sauf si vous amenez des réponses à toutes les questions que l'on se pose et pour lesquelles nous n'avons pas eu spécialement de réponse, sauf si vous pouvez y répondre, nous demandons que ces questions soient reportées à une session ultérieure de façon à pouvoir approfondir l'ensemble de ces points.

M le Maire : qu'est-ce que vous proposez alors au-delà du report, vous avez un projet sur les toilettes ?

Mme LANDAIS : projet, est ce qu'il n'y a pas possibilité de voir concernant les toilettes qui sont dans la rue des Minimes de voir s'il n'y a pas la possibilité de les rénover à un moindre coût, cela serait une première solution.

M le Maire : cela a déjà été étudié, on ne peut rien y faire.

M CAVALEIRO : on n'a aucun élément donc on vous pose les questions. Soit on vous croit sur parole soit vous nous donnez tous les éléments qui nous permettent de prendre une décision.

M le Maire : on les a déjà rénovées ces toilettes. Ils sont en bon état ceux que nous avons actuellement. Le problème qui se pose et vous le savez, une toilette vous la nettoyez, s'il n'y a pas une personne en permanence, une demi-heure après elle est sale. Vous le savez, c'est comme cela que ça se passe. C'est pour cela que nous avons mis une toilette automatique devant la Mairie. L'équipement de mémoire c'est 50 000 € au bas mot, plus 20 000 € à peu près de travaux d'installation. C'est une des premières actions que nous avons menée en 2008, on a dû le mettre en 2009. Cela fait bientôt 10 ans, nous avons parfois des soucis techniques, ce n'est pas 100% parfait mais cela fonctionne et cela rend service. On a un taux de satisfaction estimé 16 sur 20. C'est pour cela que l'on propose d'aller vers des toilettes automatiques car si nous n'allons pas vers de toilettes automatiques vous n'aurez jamais des toilettes propres. Si vous voulez des toilettes propres, il vous faut du personnel permanent. Ca tout le monde le sait. Même dans un restaurant, si vous passez une heure après le commencement du service, sauf s'il y a du personnel qui passe en permanence, ça commence à présenter des signes de souffrance. On propose donc le système de toilettes automatiques. Si on est d'accord là-dessus, on peut progresser. Moi ça me peine de mettre une somme aussi importante sur un tel équipement. On partage, il n'y a pas de souci. Je veux bien que l'on reporte la délibération. Ce que je souhaiterais c'est d'être opérationnel pour la saison prochaine.

Mme LANDAIS : tant qu'à investir de telles sommes, est ce qu'il n'y a pas possibilité de déplacer pour justement, comme je l'ai évoqué, favoriser un flux vers la rue de l'Hôpital de siège de façon à ce que les commerces, il y en a très peu actuellement mais suite au nouvel appel à projets, il va y avoir d'autres structures. Naturellement, les gens ne vont pas dans cette rue, à partir du moment où l'on met des toilettes à l'autre extrémité, est ce que cela ne permettra pas à ces structures de mieux se développer ?

M le Maire : on a réfléchi également à cela. On s'est posé la question de les mettre là où vous dites ou si nous les mettions à côté de la place d'Armes. Pourquoi à la Place d'Armes ? Il faut que les toilettes soient vues. Si ce n'est pas vu, ils n'y vont, tout simplement. Ce n'est pas parce que vous allez mettre un panneau WC au fonds du 144<sup>ème</sup> que les gens vont y aller. Et là où il y a les manifestations, c'est la Place d'Armes. Vous ne pouvez pas imposer aux gens d'aller consommer dans un bar pour pouvoir accéder aux toilettes. Ce n'est pas juste. Parlons en des toilettes du Couvent, c'est abominable au bout de 2 heures. Vous avez les gamins, ils se baladent, ils jouent, les robinets sont ouverts, et les portes, il y en a partout. Il n'y a pas que les gamins. C'est intenable des toilettes propres s'il n'y a pas de personnel en permanence. Quand vous réfléchissez, vous payer du personnel pour les tenir propres, au bout d'un certain temps, vous aurez payé vos toilettes automatiques. Sur l'emplacement, il y a de nombreux casernements d'affectés. Là c'est un lieu stratégique. S'il y a un désaccord uniquement sur l'emplacement, ce n'est pas très grave, ce qui est important ce sont les 160 000 €.

M CAVALEIRO : je pense que cela nécessite de travailler en commission dans cet esprit-là.

M WINTERSHEIM : ces questions n'ont pas été posées en commission, sur le lieu.

Mme LANDAIS : ah si, si. Tous ces points ont été dits.

M le Maire : Mme LANDAIS, si vous voulez que l'on intègre plus l'opposition dans les projets, il va falloir que vous aussi vous fassiez un petit pas. Le petit pas c'est le suivant : vous avez vu sur la Place de la Citadelle, vous avez fait une demande, on l'a intégré et voilà tout c'est bien passé et j'en suis ravi. On peut multiplier cela. Lors du vote du budget, il y a eu clairement affiché le projet toilettes. Vous avez vu le 1<sup>er</sup> chiffre 91 000 €. Vous pouviez donc très bien dire à l'époque, nous on souhaite vraiment participer au projet, à l'élaboration.

Mme LANDAIS : le projet a pratiquement doublé.

M le Maire : Mme LANDAIS, ce n'est pas parce qu'il vaut 160 000 € que vous voulez être plus associé que lorsqu'il valait 90 000 €. C'est une démarche. Vous auriez pu émettre la demande d'être associé de plus près à ce dossier dès le départ, dès que vous en avez eu connaissance. Vous avez eu connaissance de ce projet il y a plus de 6 mois. Donc je regrette que vous fassiez cette demande ce soir au conseil municipal, au moment de voter. Il y a deux solutions : soit nous passons en force, comme cela peut se faire très régulièrement dans toute collectivité, on va sur ce projet et il est mis en œuvre, soit on vous tend la perche. Mais moi je vous demande sur d'autres projets qui vous tiennent à cœur, de nous dire, dès que c'est affiché, on souhaite être associé

pleinement à l'élaboration et vous serez pleinement associé à l'élaboration. Il n'y a pas de problème. Personnellement, sur le projet des toilettes je ne savais que cela vous tenez à cœur et que c'était vraiment un projet passionnant.

Mme LANDAIS : c'est indispensable.

M le Maire : ce soir nous sommes confrontés à votre demande.

M WINTERSHEIM : moi sur l'aménagement d'un espace pour les enfants, cela fait partie des aménagements qui peuvent être aménagés qui n'ont pas forcément besoin d'être intégrés à la déclaration. La remarque est intéressante.

M le Maire : je ne sais pas si cela est possible mais on peut voir comment on peut faire évoluer le projet sur ce point-là.

M WINTERSHEIM : la demande d'autorisation c'est 6 mois maximum d'instruction. Si on veut engager le projet au mois de février, il ne faut pas perdre de temps.

M le Maire : ce qui m'ennuie maintenant, c'est de retarder la demande de travaux car si on la retarde on n'arrivera pas à l'heure.

M CAVALEIRO : ce qui se démontre là, on n'a pas l'habitude, on entend et prend acte, vous l'avez démontré mais ce n'est pas vieux, cette implication.

M le Maire : mais il vous faut le demander, il y a des commissions. Ne faites pas croire ici à l'assemblée que vous n'êtes pas associés. Il y a toutes les commissions et vous êtes informés de tout ce qui se passe. C'est à vous de dire maintenant on veut aller plus loin avec vous, mais vous le ne faites pas.

M CAVALEIRO : on prend acte. Vous l'avez démontré, dit clairement ce soir.

M le Maire : ce n'est pas nouveau.

M CAVALEIRO : sur le rond-point, vous l'avez fait. Ce n'est pas si vieux que ça, on en prend acte aujourd'hui. On fera cette démarche. Dès qu'il y aura un projet qui portera sur des éléments sur lesquels on peut apporter une part de contribution, on le fera. C'est un travail qui peut se faire en commission.

M le Maire : après ce n'est pas parfait, je suis d'accord.

M CAVALEIRO : Ce qui nous a alertés, c'est les 50 000 € par toilettes. Cela demande une attention particulière, en termes de travail supplémentaire.

M le Maire : si on pouvait le faire à moins on le ferait.

M CAVALEIRO : on veut bien voir croire sur parole, vous nous apportez des éléments ce soir, que l'on n'a pas demandé non plus, je suis d'accord avec vous.

M WINTERSHEIM : l'équipement sanitaire automatique représente un très gros coût. Il s'agit d'estimations.

M le Maire : peut-être qu'en finalité on sera en dessous.

M CAVALEIRO : je l'espère.

M le Maire : après, au lieu d'en mettre 4, car cela fait monter la note, on peut n'en mettre que 3. Quitte à faire quelque chose, autant le faire bien. Je ne pense pas que l'on puisse avoir un autre système que les toilettes automatiques. C'est cela qui fait le prix. Après on refait un casernement dans les règles de l'art.

M CAVALEIRO : j'espère.

M le Maire : j'espère aussi. Après c'est comme vous voulez mais si on ne passe pas ce soir, on ne sera pas à l'heure.

M WINTERSHEIM : moi quand je disais tout à l'heure que cela n'avait pas été évoqué c'est l'opposition, de demander le report.

Mme LANDAIS : vendredi c'est déjà tard.

M WINTERSHEIM : je suis bien d'accord. Le dossier nous est arrivé il y a peu de temps et il fallait le passer à ce conseil pour accélérer le dépôt de demande de travaux. C'est un dossier important à avoir l'année prochaine. C'est perdre 1 mois et demi de le passer au prochain conseil.

M le Maire : on ne va pas refaire l'histoire, mais vous nous auriez dit il y a 4 mois : vous avez ce projet de toilettes automatiques dans la Citadelle et on souhaite y être associé, nous l'aurions fait. Il n'y aurait eu aucun intérêt de ne pas vous y associer. Ce que je peux vous faire comme proposition pour vous démontrer notre bonne foi, c'est de déposer cette demande de travaux car il faut bien l'instruire et on vous intègre de manière plus forte dans la poursuite de l'élaboration du projet.

M CAVALEIRO : on vous l'a dit, dans la mesure où on acte une décision aujourd'hui sur ce projet là on s'opposera.

M le Maire : je ne peux pas faire mieux.

Mme LANDAIS : on pourra modifier le lieu ?

M le Maire : on ne pourra plus changer le lieu. C'est évident. Moi je ne suis pas convaincu de l'efficacité de le mettre dans le fonds. Ça se discute mais il y a une vie naturelle dans la Citadelle.

On délibère là-dessus, je ne vois pas comment on peut faire autrement. Ou alors vous dites c'est beaucoup trop cher, c'est inacceptable, vous affirmez cela, je vous dis on sort le projet et on part de zéro. Mais on passera 2019 comme on a passé 2018. Mais dans ce cas, il va falloir que vous alliez plus loin dans l'affaire. Il va falloir que vous sortiez un projet avec nous moitié prix avec 4 toilettes automatiques dans un autre lieu.

M CAVALEIRO : ça c'est du management, des objectifs, ...

M le Maire : si vous avez des astuces qui vous permettent de le faire, allons-y.

M CAVALEIRO : nous on pose ces questions-là. N'inversez pas les choses.

M le Maire : je n'inverse pas les choses. Moi je veux bien retirer tout ce soir et repartir de zéro mais cela ne sera plus pour 2019. Moi cela ne me dérange pas de tout retirer ce soir.

M WINTERSHEIM : pour moi, si on le met dans la rue Bastion Saint Romain, il y aura le même coût. C'est les mêmes bâtiments. J'ai étudié personnellement pour le mettre dans la Porte Dauphine, dans le local où il y avait l'antiquaire il y a quelques années, il manque 20 cm en largeur pour pouvoir les installer. Le mettre ici cela aurait été pratique car on évitait tout ce qui était travaux de maçonnerie.

M le Maire : et moi je n'étais pas convaincu car pour moi on ne met pas de toilettes sur une entrée. Vous voyez, on peut discuter de plein de choses.

M CAVALEIRO : et c'est aussi la sortie.

M le Maire : sur une pièce comme ça, je n'étais pas très convaincu.

M CARREAU : la vie hivernale va surtout vers la Place d'Armes.

Mme MERCHADOU : c'est là qu'il y a l'essentiel des manifestations.

M le Maire : Qui souhaite retirer la délibération ? Moi, je ne participe pas au vote. Donc l'opposition vous êtes sur la demande de retirer la délibération, la majorité souhaite la maintenir donc je pense que nous allons être sur ça. La délibération est donc maintenue.

Pour : 21

Abstention: 0

Contre : 5 : Mmes LANDAIS, MARECHAL et QUERAL (par procuration) et Ms CAVALEIRO et BODIN (par procuration)

Après en avoir délibéré le conseil municipal adopte la délibération à la majorité.

### **10 - Marché de maîtrise d'œuvre : Aménagement d'un casernement dans le cadre de l'installation de sanitaires publics - Avenant n°1**

Rapporteur : M. WINTERSHEIM

Environ 400 000 personnes visitent tous les ans la Citadelle de Blaye, site inscrit au Patrimoine Mondial de l'UNESCO.

A ce titre, et afin d'améliorer la qualité d'accueil, il a été envisagé de réaliser des sanitaires publics dans un casernement. Le coût estimé de cette opération était de 91 666,00 € HT.

Par décision n° D/2018/62 du 5 avril 2018, Monsieur le Maire a attribué le marché de maîtrise d'œuvre pour la réalisation de ces travaux à l'Architecte du Patrimoine Mme Carole DUPUIS LE MARECHAL pour un montant total de 11 000,00 € HT.

Conformément au contrat de maîtrise d'œuvre, suite à la remise de la mission d'Avant-Projet Définitif (APD), le maître d'ouvrage, par avenant, arrête le forfait définitif de rémunération du maître d'œuvre et le coût prévisionnel des travaux.

Au cours de la mission APS (Avant-Projet Sommaire), mission antérieure à l'APD, le Maître d'œuvre a identifié la présence d'amiante dans le bâtiment et a proposé un réaménagement intérieur de l'espace permettant ainsi d'accueillir un équipement sanitaire supplémentaire.

Ces éléments complémentaires conduisent, au niveau de l'APD, à un :

- coût prévisionnel définitif des travaux est de : 167 162,70 € HT
- forfait définitif de rémunération du maître d'œuvre est de : 20 059,52 € HT

La commission n°3 (Politique De La Ville - Urbanisme Et Patrimoine) se réunie le 14 septembre 2018 pour émettre un avis.

En conséquence, Il est donc proposé au conseil municipal :

- d'approuver les études d'Avant-Projet,
- d'accepter le coût prévisionnel définitif des travaux fixé à 167 162,70 € HT
- de fixer le forfait définitif de rémunération de l'équipe de Maîtrise d'œuvre à 20 059,52 € HT
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant relatif à la fixation du forfait définitif de rémunération du Maître d'œuvre et à prendre tout acte et décision nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Les crédits sont prévus au budget principal M14 : chapitre 21 - article 2138.

Pour : 21

Abstention: 0

Contre : 5 : Mmes LANDAIS, MARECHAL et QUERAL (par procuration) et Ms CAVALEIRO et BODIN (par procuration)

*L'ordre du jour étant épuisé La séance est levée à 20h58*

Ce compte rendu pourra faire l'objet de modifications lors de la prochaine séance.